

## DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

Le Comité Directeur de la Ligue de juin 2016 a validé la proposition de la CSO :

une participation financière de **30 euros** pour toute demande de Qualification Exceptionnelle faite par les clubs. Sur la piste et la salle la QE sera remboursée si l'athlète est finaliste sur l'épreuve où il a demandé la QE. La demande est à transmettre à la Ligue : [comptalba@gmail.com](mailto:comptalba@gmail.com) accompagnée du chèque (**impératif : 1 chèque par demande**) et copie à [cso@bretagneathletisme.com](mailto:cso@bretagneathletisme.com) . **Toutes les demandes de qualifications exceptionnelles seront transmises au CTS concerné pour avis.**

### ETAT CIVIL CLUB

Club : \_\_\_\_\_ N° de Club : \_\_\_\_\_ Sigle du Club : \_\_\_\_\_  
 Responsable du Club : \_\_\_\_\_  
 N° de Tel : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

***A faire parvenir à la Ligue par E-mail : [cso@bretagneathletisme.com](mailto:cso@bretagneathletisme.com) Toute demande fournie sur un autre support que le formulaire ne sera pas étudiée.***

## Calendrier Régional Hivernal 2018

*Cochez SVP	COMPETITIONS	DATES	LIEUX	Retour à la Ligue avant le :
	Championnat de Bretagne des Epreuves Combinées CA à SE	16 et 17 Décembre 2017	NANTES	12 Décembre 2017
	Championnat de Bretagne Individuels CA à SE	20 et 21 Janvier 2018	RENNES	16 Janvier 2018
	Championnat de Bretagne de Cross Country	4 février 2018	COMBOURG	16 Janvier 2018
	Championnat de Bretagne des Lancers Longs	10 février 2018	VANNES	6 février 2018
	Championnat de Bretagne des Epreuves Combinées MI	17 Février 2018	RENNES	13 février 2018

### Demande Individuelle : (Une feuille par athlète et par discipline)

N° de Licence :	Nom :				Prénom :		
	MINIME	CADET	JUNIOR	ESPOIR		SENIOR	MASTERS
* Catégorie :						* Sexe :	Masculin Féminin

### IMPORTANT : Une feuille par athlète et par discipline

Epreuve :	Justification de la demande : (Indiquer uniquement toutes informations utiles, concrètes, indispensables pour motiver votre demande)						
Performance réalisée :	Les performances qui seront prises en compte seront celles réalisées en salle entre le 1 <sup>er</sup> novembre 2016 et le 31 mars 2017						
Date de la performance :							
Lieu de réalisation :	Avis de la CSO Régionale						
Nom, qualité et signature							Date d'envoi à la Ligue